

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE.

Le ~~ministre~~ ^{ministre} SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE ET À LA JEUNESSE,

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur ~~la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites et~~ Vu l'arrêté du 10 Août ¹⁹⁴¹ pris par application de la loi du 19 Juillet 1941.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le sol de la place Thiers, à Gaillac (Tarn), avec la fontaine qui s'y trouve, les façades, élévations et toitures de tous les immeubles bordant la dite place, y compris les façades des retours dans les rues y donnant accès, figurant au plan cadastral sous les Nos 922, à 925, 927 à 930, 1001 à 1005, 1772, 1819, 1820, 1825 à 1827, 1834, 1863, 1865p, 1867 de la section F appartenant à la commune de Gaillac

sol de la place
et parcelle No 1867

Société Coopérative Gaillacoise
rue Joseph Rigal GAILLAC

1825

BELLEGARDE Jean, place Thiers
BOUNHIOL Charles, place Thiers
BOUNHIOL Maurice, place Thiers
CHABBAL Paul, place Thiers
CHANSON Henri, 23 rue St Jean, Graulhet
DELLARD Georges, rue Portal
DELLARD Maurice, place Thiers
DUMAS André, 3 rue du Japon, Toulouse

1005
1863
929
1772
928
1820
1826
923p
924
925
927
1003
1004

./...

FILLION René, rue Portal Gaillac	1819
JULIA Jules, rue Portal	923p
	1827
ORDIONI Veuve, place Thiers	1834
	.
Pierre-Antoine Noël, place Thiers	930
	(1001
PUYO Veuve, place Thiers,	1002
SOLOMIAC Armand, rue Portal	922

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Gaillac ainsi qu'aux propriétaires intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 20 JUIN 1942 194 .

PAR AUTORISATION
LE CONSEILLER D'ÉTAT
SECRETARE GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS

